



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2021 EN VISIOCONFERENCE

Le Président **Grégory BELHOSTE** souhaite la bienvenue aux représentants des clubs présents. Il explique que la réforme statutaire qui va être présentée par le Comité ne concernera pas les tarifs, ni la structure du Comité.

La réforme statutaire portera dans un premier temps sur le travail de fond via trois axes :

- La gestion électronique de nos assemblées et de nos réunions (Conseil d'Administration et Bureau Directeur),
- L'organisme de formation,
- Le groupement d'employeur

Les clubs absents :

- BEAUVAIS O.U.C (5)
- CHAMBLY (4)
- PONT OLYMPIQUE CLUB HANDBALL (3)
- HANDBALL CLUB VILLERS SAINT PAUL (3)
- CAMBRONNE SPORTING CLUB HANDBALL (3)
- SUD OISE HANDBALL CLUB (6)
- CLUB COMMUNAL HB SERIFONTAINE (2)
- PAYS DU CLERMONTOIS HANDBALL (6)
- HANDBALL CLUB LAIGNEVILLE (5)
- HANDBALL CLUB VALOIS DE LAGNY LE SEC (4)
- GRANDVILLIERS HANDBALL (3)
- HANDBALL CLUB DIONYSIEN (1)

Nombre de clubs présents : 16

Nombre de mandats : 57/102

Le quorum étant atteint le Secrétaire Général déclare ouverte l'assemblée générale extraordinaire à 19 h 50.

COMITÉ DE HANDBALL DE L'OISE

🏠 8 Route de Flandres - 60700 SAINT MARTIN LONGUEAU

☎ 06 13 24 27 07 - ✉ 5760000@ffhandball.net

🌐 www.hb-hautsdefrance.com/comite-oise/ 📘 [ComiteOiseHand](#)



Présentation de la réforme statutaire et réglementaire sur la partie gestion électronique et les reformulations :

La lecture des statuts et du règlement intérieur est faite (en annexe la présentation des modifications des statuts et du règlement intérieur) ainsi qu'une explication des modifications qui sont apportées.

Grégory CAYER concernant la modification de l'article 8.6 : Comment gérer les absences du président, si la procuration n'est pas possible pour le vote ?

Grégory BELHOSTE explique que la procuration est faite par un club vers un autre club. En revanche, il sera tout à fait possible de désigner un autre représentant du club que le président. Lors du vote électronique, une période de plusieurs sera définie ce qui devrait permettre à tout le monde de pouvoir voter. Il ne devenait pas très logique de conserver dans ce cas de figure la procuration.

Grégory BELHOSTE apporte des précisions concernant l'article 9.4.1. Le budget voté lors des Assemblées Générales ne tenait pas compte des orientations budgétaires que nous recevions lors du second semestre par les financeurs (ex : ANS...). Lors de notre Assemblée Générale Ordinaire (fin mai-début juin), on adoptera une orientation budgétaire, puis quand nous connaîtrons les orientations des financeurs, on procèdera au vote du budget par les clubs pour l'année suivante (vers mi-décembre).

Floryan FANTACCINO précise que pour l'article 21, le Comité a souhaité garder la certification par les vérificateurs aux comptes. Ils viennent en complément du commissaire aux comptes qui est obligatoire au vu des sommes inerrantes de notre budget et dès lors que nous devenons organisme de formation.

Grégory BELHOSTE explique que nous sommes désormais organisme de formation et groupement employeur (si la réforme statutaire est votée) et de ce fait un commissaire aux comptes doit certifier notre comptabilité. Cependant, le Comité souhaite garder les vérificateurs aux comptes en toute transparence vis à vis des clubs. (Pour rappel les vérificateurs aux comptes sont désignés lors de l'Assemblée générales par les clubs).

Pas d'autres questions.

Vote de cette réforme statutaire :

Pour	51 voix soit 89,5 %
Abs	0 voix soit 0,0 %
Contre	0 voix soit 0,0 %
	Adopté à la majorité



Présentation de la réforme statutaire et réglementaire sur la partie Organisme de Formation modification de l'Article 1, Article 6 et Article 8 :

Grégory BELHOSTE explique que l'Organisme de Formation du Comité interviendra sur des éléments différents que l'Organisme de Formation de la Ligue et de la Fédération.

Lecture des statuts et du règlement intérieur (en annexe la présentation des modifications des statuts et du règlement intérieur).

Pas de question.

Vote de cette réforme statutaire :

Pour	57 voix soit 100,0 %
Abs	0 voix soit 0,0 %
Contre	0 voix soit 0,0 %
	Adopté à l'unanimité

Présentation de la réforme statutaire et réglementaire sur la partie groupement d'employeur :

Grégory BELHOSTE précise que le groupement d'employer sera créé afin d'absorber la complexité d'administrative du droit du travail et de faciliter l'accès à des compétences pour les clubs. Il précise également que le Comité a commencé à recruter des personnes afin de pouvoir les proposer aux clubs, notamment des personnes dans la communication digitale, des personnes pour le développement des projets et des entraîneurs. En étant groupement d'employeur, le Comité aura également accès à des facilités pour recruter des profils, mais aussi des subventions auxquelles les groupements d'employeur peuvent prétendre.

Lecture des statuts et du règlement intérieur (en annexe la présentation des modifications des statuts et du règlement intérieur).

Pas de question.

Vote de cette réforme statutaire :

Pour	57 voix soit 100,0 %
Abs	0 voix soit 0,0 %
Contre	0 voix soit 0,0 %
	Adopté à l'unanimité



Grégory BELHOSTE remercie l'ensemble des participants présent lors de cette Assemblée Générale Extraordinaire, pour la validation des réformes et pour les projets qui sont liés.

Prochaine étape dans les mois à venir, le catalogue des formations (Il n'est pas sorti puisque notre OPCO (l'AFDAS), nous a expliqué que les fonds de la formation professionnelle sont d'ores et déjà épuisés). Il explique également que le Comité va présenter son audit pour l'organisme de formation, le mardi 02 Novembre afin d'obtenir la certification Qualiopi. L'audit portera plutôt sur les procédures administratives.

Grégory BELHOSTE présente **Alan LE BOURCOCQ**, qui a rejoint le Comité en tant qu'apprenti en Master Gestion des Structures Sportives, il aura la charge du dialogue avec les clubs sur leurs projets avec **Isabelle LOMINET**. Il sera également le relai pour les formations que les clubs souhaiteraient faire.

Pour la partie groupement d'employeur, il reste à faire la déclaration auprès de l'inspecteur du travail. Nous allons transmettre aux clubs les conventions de mise à disposition afin qu'ils puissent découvrir les conventions. Précisions que pour cette saison la mise à disposition entre dans l'aide aux clubs présentée lors de la dernière Assemblée Générale Ordinaire et que celle-ci ne sera pas payante.

Les prochaines réformes statutaires seront axées sur le rôle du bureau directeur au sein du Comité, mais également sur le scrutin majoritaire. Pour rappel, le scrutin majoritaire porte sur le fait d'avoir des réponses nuancées sur les questions posées.

Floryan FANTACCINO explique qu'une personne souhaite se présenter au sein du Conseil d'Administration du Comité.

Cooptation à l'unanimité de **Laurence LACHAUD** au Conseil d'Administration du Comité. Lors de notre prochaine Assemblée Générale Ordinaire, nous procéderons au vote.

Grégory BELHOSTE revient sur l'aide aux clubs qui avaient été présentés lors de la dernière Assemblée Générale et précise que la somme viendra en déduction de la facture émise par le Comité pour les licences.

L'ordre du jour étant épuisé, il est mis fin à l'Assemblée Générale extraordinaire à 21h30.

Grégory BELHOSTE
Président du Comité Oise Handball

Floryan FANTACCINO
Secrétaire Général du Comité Oise